

## **COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE  
APPROCHE INTEGREE DE LA SECURITE, DE LA SURETE  
ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE FOOTBALL ET  
AUTRES MANIFESTATIONS SPORTIVES

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 26 avril 2021

T-S4(2021)17

### **DIALOGUE DE HAUT NIVEAU**

**sur le racisme et le discours de haine dans les événements sportifs**

**14 avril 2021**

#### **Points saillants**

Le sport est un instrument incroyablement puissant pour défendre les droits humains et promouvoir les valeurs de respect, d'équité, de tolérance, d'égalité, d'inclusion et de solidarité.

C'est aussi le miroir de nos sociétés et ce miroir continue malheureusement de refléter les tensions sociales et politiques, parfois amplifiées par l'exposition que les incidents de racisme et de discours de haine gagnent lors de grands événements sportifs.

Comment résoudre efficacement cette question urgente et que doit-on mettre en œuvre immédiatement pour qu'un changement rapide et profond se produise?

Lors d'un événement en ligne organisé par le Conseil de l'Europe le 14 avril 2021, des personnalités du monde du sport et de la lutte contre le racisme et la discrimination ont discuté des incidents de racisme et de discours de haine qui ciblent régulièrement les joueurs, les arbitres et les autres participants à l'occasion d'événements sportifs.

Le Conseil de l'Europe a organisé ce dialogue à l'occasion de la première réunion du Comité de la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et d'autres manifestations sportives (connue sous le nom de Convention de Saint-Denis). L'objectif était de rassembler des éléments pour inspirer l'action future de ce Comité pour lutter contre le racisme et les discours de haine dans le cadre des formes de violence et de comportements répréhensibles couverts par ce traité.

## Orateurs

1. M. **Bjørn Berge**, Secrétaire général adjoint, Conseil de l'Europe
2. Mme **Maria Daniella Marouda**, Présidente de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Conseil de l'Europe
3. Mme **Roxana Maracineanu**, Ministre chargée des Sports, France
4. M. **Michele Uva**, Directeur du football et de la responsabilité sociale, UEFA
5. M. **Clarence Seedorf**, légende du football et entraîneur
6. M. **Ronan Evain**, Directeur général, Football Supporters Europe

Dialogue animé par **Jeroen Schokkenbroek**, Directeur de la lutte contre la discrimination, Conseil de l'Europe.

## Les points de vue des participants

Les participants ont reconnu l'impact grave de ces comportements inacceptables, identifié les nouveaux défis et échangé sur la façon de prévenir et de réagir à ce phénomène, en se basant sur des orientations et des solutions existantes et en proposant de nouvelles voies d'action.

Le sport est un outil puissant pour promouvoir les droits humains et la cohésion sociale, mais c'est aussi un domaine dans lequel, depuis des décennies, le racisme et les discours de haine prospèrent.

La persistance et la gravité des manifestations de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, de sexisme et d'autres formes de discours de haine dans les événements sportifs sont extrêmement préoccupantes. En 2008 déjà, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a publié sa recommandation de politique générale n° 12 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, qui comprend un certain nombre de mesures qui devraient être prises pour lutter contre ce phénomène. En outre, l'ECRI soulève régulièrement la question du racisme et de l'intolérance dans le sport au cours de ses rapports de suivi dans le pays.

Plusieurs participants se sont dit préoccupés par l'absence d'action déterminée de la part des organisations sportives, ce qui implique que les sanctions ne sont pas toujours efficaces et équitables et qu'il reste encore beaucoup à faire pour s'engager avec les athlètes, les supporters et les médias. Les problèmes structurels ont également été mentionnés comme créant un terrain fertile pour la discrimination, en particulier contre les personnes d'origine ethnique différente, les femmes et les personnes LGBTI. L'éducation inclusive, l'égalité des sexes et les changements dans la gouvernance du sport pour garantir la diversité de leur gestion ont souvent été mentionnés comme des mesures nécessaires pour résoudre les problèmes structurels. Les gouvernements devraient également adopter des lois claires, élaborer des politiques et s'engager avec le mouvement sportif pour résoudre le problème et modifier les comportements.

## Appel à l'action

Les propositions suivantes ont été présentées au cours du dialogue :

1. S'assurer que toutes les parties prenantes agissent en fonction de leur **responsabilité** individuelle et partagée respective pour démanteler les schémas structurels, culturels et sociaux qui continuent de normaliser des comportements inacceptables. Les personnalités publiques et les fonctionnaires devraient montrer l'exemple, en promouvant activement une culture de tolérance et de respect. Les différentes parties prenantes devraient demander des comptes les unes aux autres.
2. Fournir les **cadres juridiques, réglementaires et opérationnels** appropriés nécessaires pour rendre les événements sportifs plus sûrs, plus sécurisés et plus accueillants pour tous.
3. Assurer **l'égalité des chances** dans l'accès au sport pour tous, notamment avec des pratiques mixtes chez les plus jeunes.
4. Promouvoir **la diversité et la parité** dans la gouvernance des organisations sportives.
5. Promulguer des **lois spécifiques contre le racisme et les discours de haine** avec des définitions claires, des sanctions et des solutions. Interdire clairement (et au besoin sanctionner) certains comportements, comme un joueur de football qui se couvre la bouche lorsqu'il s'adresse à un adversaire ou à l'arbitre.
6. **Enquêter, poursuivre et sanctionner** les actes racistes et les discours de haine, de la part d'auteurs individuels ou de groupes de supporters.
7. **Lutter efficacement contre les discours de haine** en ligne, les médias sociaux et d'autres fournisseurs de services Internet en s'assurant que leurs services ne sont pas utilisés pour inciter à la haine, et en demandant le retrait immédiat des contenus haineux.
8. Investir dans **l'éducation** des enfants et des jeunes, accroître leur intérêt pour le sport, accroître leur sensibilisation au racisme et aux discours de haine et promouvoir la tolérance et la non-discrimination à la fois dans l'éducation physique à l'école et à l'extérieur de l'école dans les clubs et les écoles de sport.
9. Investir dans **l'encadrement des entraîneurs**, en veillant à ce qu'un module sur le respect des droits humains soit intégré à la formation des entraîneurs professionnels.
10. **S'engager avec les supporters** pour la prévention efficace, la déclaration et la réaction aux incidents.
11. Continuer à **sensibiliser le grand public** au problème du racisme et des discours de haine dans le sport, notamment dans les médias, non seulement en rendant compte de tels incidents, mais aussi des sanctions encourues ou imposées.
12. **S'engager avec les sponsors et l'industrie de la publicité** afin de lutter contre les stéréotypes et les discriminations ordinaires.
13. **Permettre une coopération plus étroite** entre les autorités locales, les fédérations sportives, les ligues et les clubs, les athlètes, les entraîneurs, les arbitres, les organisations de supporters, les groupes représentant des minorités, les associations de victimes et les médias.
14. **Faciliter et institutionnaliser le dialogue** entre toutes les parties prenantes, avec la mise en place d'un forum dédié à l'échange et à la coopération.
15. **Soutenir le financement de mesures** telles que les campagnes de sensibilisation, soutien à la solidarité entre les clubs au niveau national (pour permettre aux petits clubs de bénéficier du soutien des plus grands) et réattribution des sanctions pécuniaires imposées aux clubs pour

financer de telles mesures, ou des actions de réparation (activités d'intérêt général pour les personnes sanctionnées).

16. Utiliser **le Comité Saint-Denis** comme plate-forme de coopération internationale pour lutter contre le racisme et les discours de haine lors des manifestations sportives.